

## FRAIS DE JUSTICE – LÉGISLATION ANNOTÉE

---

### NOTE DE L'ÉDITEUR

La présente mise à jour contient 65 nouvelles décisions rendues par les tribunaux judiciaires québécois majoritairement en 2017 et 2018. Parmi ces décisions, notons qu'entre deux expertises, le tribunal accorde les frais d'expertise à celle qui est la plus fiable, la plus complète et la plus convaincante (*D<sup>re</sup> Elise Shoghikian inc. c. Syndicat des copropriétaires du Clos St-Bernard*, EYB 2017-287941, 2017 QCCS 5567) et que les frais d'expertise portant sur le temps de l'expert passé lors des rencontres et discussions avec les représentants de la partie défenderesse sont exclus des frais de justice (*Municipalité de Saint-Gédéon c. Côté*, EYB 2017- 288863, 2017 QCCS 5914).

Les textes législatifs sont à jour au 1<sup>er</sup> mars 2018.